



RÈGLEMENT RAID-OX TERRA 2026

Le Raid-Ox Terra n'est pas une course avec classement, c'est un événement sportif composé de différents sports de nature enchaînés en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé par équipe et caractérisé par un format laissant place à la créativité des organisateurs et à l'adaptation au territoire. Il est organisé par l'association Raid-Ox 72, association de loi 1901, domiciliée à Aigné (Sarthe)

Le Raid-Ox Terra se déroulera le **Samedi 29 août 2026** sur les communes du Pays de Sillé Le Guillaume (Sarthe).

1) 2 Formats proposés en 2026 :

L'édition 2026 propose 2 formats : **aventuriers de 70 km environ** et **explorateurs de 40 km environ**. Ils sont accessibles par équipe de 2 à partir de 14 ans avec un adulte (+18 ans) minimum obligatoire (16 ans pour le parcours aventureux).

Les disciplines proposées seront du VTT, de la course d'orientation, du run & bike, du trail, de l'escalade et du canoë.

Attention, les participants sont en autonomie à l'intérieur des différentes sections. L'organisation propose cependant des points de ravitaillement en eau et aliments sucrés/salés sur les sites importants.

Le site de départ ne se trouvant pas sur le site d'accueil, une dépose VTT ainsi qu'un transport en car seront nécessaires.

Les horaires et les détails de ces formats seront disponibles sur www.raidox72.fr au fur et à mesure des tests effectués.

2) Conditions de Participation :

Les inscriptions se font en ligne sur le www.helloasso.com jusqu'au lundi 24 août 2026 au soir. Le nombre de place est limité à 93 équipes : 31 équipes pour le parcours aventureux et 62 équipes pour le parcours explorateurs.

Le montant sera de 80 euros par équipe sur le parcours aventureux et 60 euros par équipe sur le parcours explorateurs.

Le Raid-Ox Terra 2026 **n'est pas une course avec classement**, il n'est donc pas nécessaire de fournir un certificat médical. En revanche, les participants attestent savoir nager 50 m.

Grâce aux doigts électroniques (2 par équipe), vous pourrez savoir le nombre de balises validées durant votre parcours.

Il ne sera pas envoyé de confirmation d'inscription, la liste des inscrits étant mise régulièrement à jour sur le site www.raidox72.fr

Une équipe déclarant forfait après le 24 août 2026 ne pourra prétendre à aucun remboursement à moins qu'une autre équipe ne puisse la remplacer.

L'inscription comprend le prêt de matériel nécessaire à l'épreuve de canoë et à l'épreuve d'escalade, les cartes en papier étanches, les ravitaillements de raid, un lot à chaque participants ainsi qu'un repas de fin de raid.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves et les horaires sans préavis. Cependant, il s'engage à en informer les participants inscrits.

3) Participants :

Les participants s'engagent à respecter les consignes données par les représentants de l'organisation, respecter le code de la route et environnement dans lequel ils seront amenés à progresser.

Les participants confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité (circulation, autorisation temporaires....) ou par décision de l'organisation.

L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue trop important constaté par l'équipe de premiers secours.

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation. L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à son équipe, il est le destinataire des documents de course. Tout participant devra porter le matériel obligatoire.

L'équipe doit impérativement être en possession d'un téléphone portable dont le numéro a été communiqué lors de l'inscription.

Tout participant ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les plus brefs délais.

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

4) Validation des postes trouvés.

Il se fait électroniquement donc un chèque de caution de 60 € par doigt électronique (Attention : 2 doigts par équipe) sera demandé à l'inscription et restitué à la fin de l'épreuve contre les doigts électroniques et les chasubles dossard.

5) Assurance :

L'association Raid-Ox 72 dispose d'une assurance responsabilité civile organisateur souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve.

Les participants doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

6) Moyen d'intervention :

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours.

Une équipe de premiers secours sera présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC Course. Des titulaires du PSC1, BNS, AFPS seront également présents pendant toute la durée de l'épreuve au PC Course et sur les différents itinéraires empruntés.

7) Équipement Obligatoire :

Tout participant devra porter le matériel fourni par l'organisation : dossard qui devra être visibles à tout moment.

Pendant une épreuve comportant du VTT ou durant l'escalade, le port du casque est obligatoire pour tous. Les VTT doivent être en bon état de fonctionnement. Les concurrents disposent d'un nécessaire de réparation.

Le matériel obligatoire est le suivant :

par personne :

1 VTT en bon état, 1 casque
1 réserve d'eau d'1 L (bidon ou poche à eau), réserve alimentaire
1 siflet

pour l'équipe :

1 compteur vélo
1 boussole
1 couverture de survie
1 petite trousse de secours (pansements, désinfectant, hémostatique et bandes élastiques)
1 téléphone portable (prévoir une pochette étanche)

Matériel conseillé : Guêtres, vêtements longs, porte carte, gants, **tire tique et produit répulsif**.

8) Respect des sites naturels et propriété privées :

Les équipes ne doivent pas traverser ou emprunter les zones dangereuses ou interdites en zone Natura 2000 et en forêt domaniale de Sillé le Guillaume.

Les équipes devront obligatoirement passer les ruisseaux à des points précis indiqués sur les cartes. Les zones protégées sont interdites et les raideurs devront respecter ces interdictions sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Les parcours se dérouleront sur les chemins, sentiers et routes des communes traversées.

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

9) Droit à l'image

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'opération.

Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité ni le mode de diffusion. Et ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des étapes pour toute utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris internet).

10) Acceptation du présent règlement

L'inscription des participants entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement.